

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 OCTOBRE 2007**

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mercredi 17 Octobre 2007 à 20 h 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

**Etaient présents** : MM LETHUILLIER, BOUCHER, M. LEFEU, MME HAIE, M. LOQUET, MME KERMARREC, MME CHOTARD, MM BROU, GUIRLIN, LEROY, M. ISABEL, MME LEGER, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT

**Etaient absents excusés** : MME LEBOURG

Assiste également à la réunion Madame Céline BOUDARD CAPON, architecte.

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

*Avant d'ouvrir la séance, Michel LETHUILLIER exprime ses remerciements aux membres du conseil municipal pour les marques de sympathie qui lui ont été adressées à l'occasion des obsèques de sa sœur Annie le 6 août dernier, ainsi que lors de la cérémonie de remise de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale du 15 septembre 2007.*

Le compte rendu du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

**I - FINANCES**

**1° / Situation financière**

Michel LETHUILLIER donne connaissance de l'état des dépenses et recettes, qui sont conformes aux prévisions budgétaires, pour les 4 budgets de la commune.

**2° / Décisions Modificatives**

**a) D.M. N° 1 sur Budget Général**

D.2345

D.M. N° 1

BUDGET GENERAL

Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, propose une décision modificative au budget Général 2007 (D.M. n° 1) qui s'établit selon tableau ci-dessous :

Article	Libellé	Montant
<b>Fonctionnement</b>		
616 020	Pr Assurances/Personnel mairie	- 15 000
6453 211	Cotis. Caisses retr. Personnel ec. Maternelle	15 000
6816 020	Dot. Provisions pour déprec. immobilisations	- 52 140
6811 020	Dotations aux amortissements des immob.	52 140
<b>Investissement</b>		
1641 020	Construction complexe culturel et associatif	5 600
2313 01	Travaux bât. Kiné / La Main Tendue	- 5600
	<b>Total</b>	<b>0</b>

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité

**b) D.M. N° 1 sur Budget CCAS**  
**D.2345/1 BIS** Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER propose une décision  
**D.M. N° 1** modificative au budget CCAS 2007 (D.M. n° 1 ) qui s'établit selon tableau ci-dessous :  
**BUDGET CCAS**

Article	Libellé	Montant
<b>Dépenses Fonctionnement</b>		
6023	Prestations colis	- 750
6718	Secours et dots	750
	<b>Total</b>	<b>0</b>

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 1 est adoptée à l'unanimité

**c) D.M. N° 2 sur Budget Assainissement**  
**D.2345/2** Dans le cadre d'ajustements budgétaires Michel LETHUILLIER, propose une décision  
**D.M. N° 2** modificative au budget Assainissement 2007 (D.M. n° 2 ) qui s'établit selon tableau ci-  
**BUDGET ASSAIN.** dessous :

Article	Libellé	Montant
<b>Fonctionnement</b>		
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	200
671	Charges exceptionnelles sur opérations gest.	- 200
	<b>Total</b>	<b>0</b>

Le budget reste en équilibre. Cette DM N° 2 est adoptée à l'unanimité

**D.2346** **3° / Produits irrécouvrables**  
**PRODUITS** M. le Maire donne connaissance des bordereaux de produits irrécouvrables produits par la  
**IRRECOUVRABLES** Trésorerie de Dreux et Pays Drouais proposant d'admettre ces produits en non valeur.

**a) Budget Eau**  
- Etat 3/2007 du 24/07/2007 (concerne années 2003 - 2004) montant : **161.05 €**  
- Etat 6/2007 du 31/07/2007 (concerne année-1999) montant : **34.47 €**

**b) Budget Assainissement**  
- Etat 4/2007 du 24/07/2004 (concerne années 2003 - 2004) montant : **157.16 €**

Le conseil donne son accord pour admettre en non-valeur ces différentes sommes.  
Adopté à l'unanimité.

**D. 2347** **4° / Indemnités gardiennage église**  
**INDEMNITES** Suite à la circulaire préfectorale reçue en Mairie le 07/09/2007 relative aux indemnités de  
**GARDIENNAGE** gardiennage des églises communales, M. le Maire informe les membres du conseil municipal  
**EGLISE** que le plafond indemnitaire pouvant être alloué aux préposés (notamment aux prêtres affectataires) chargés du gardiennage des églises communales, est fixé à : 460,85 € pour l'année 2007.  
Après délibération, le conseil décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'Eglise de Chérisy à 460,85 € pour l'année 2007. Adopté à l'unanimité.

**D. 2347/1** **5° / Indemnités de conseil à M. le Trésorier**  
**INDEMNITES**  
**DE CONSEIL** Le Conseil Municipal,  
**A M. LE** Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des  
**TRESORIER** communes, des départements et des régions,  
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,  
Décide :  
- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.  
- de prendre acte de l'acceptation du Receveur Municipal et de lui accorder l'indemnité de conseil,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté précité et sera attribuée à Monsieur Jean-Marie FOURMANTIN pour l'année 2007 au taux de 100%, soit un montant net de 486,67 €. Adopté à l'unanimité.

D. 2348

**FONDS DE  
PEREQUATION  
2007**

**6° / Fonds de Péréquation 2007**

Dans le cadre du "Fonds Départemental de Péréquation", M. le Maire propose que la commune puisse bénéficier de la dotation 2007 au taux de 35 % , soit une subvention maximum de 21 000 € pour l'acquisition et travaux divers suivants (facturation 2007) s'élevant à 96 814 € Hors taxes selon le détail ci-dessous. :

Nature des travaux	Entreprises	Montant € H.T.
Clôture terrain ZA Les Forts	ROUSSEAU	1 674.00
Travaux peinture école maternelle	GUIRLIN	1 515.52
Travaux peinture cuisine école maternelle	GUIRLIN	799.30
Réfection peintures extérieures	GUIRLIN	8 249.07
Travaux peintures bâtiments communaux	GUIRLIN	437.82
Remplacement fenêtres	LAIGNEL	1 384.62
Menuiserie cabinet médical	GAMBUTO	716.17
Remplacement fenêtres logement communal	LAIGNEL	2 532.20
Acquisition desherbeur	GENESTE	1 012.00
Panneaux	C COMMUNICATION	1 768.00
Sculpture salle polyvalente	RODIER	6 500.00
Fonderie sculpture	CHAPON	5 500.00
Fourniture socle	PIERRE ACTUELLE	2 394.00
Matériel informatique Mairie	BBS	1 134.62
Ecran	BBS	183.11
Ordinateur portable	BBS	1 301.84
Tables salle du conseil	JPG	1 198.00
Mobilier école maternelle	CAMIF	238.00
Remise en état jeu école maternelle	1METRE20	1 561.74
Lits école maternelle	WESCO	1 333.61
Tables + chaises	CAMIF	497.00
Mobilier écoles	CAMIF	402.40
Mobilier écoles	CAMIF	1 169.00
Nettoyage Monument aux Morts	MASSOULLE	900.00
Aménagement accès rue de la Chênaie	MUSCI	2 103.50
Travaux plomberie salle polyvalente	MAHARAUX	18 115.85
Travaux chauffage salle polyvalente	MAHARAUX	32 192.63
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>96 814.00</b>

Après délibération, le conseil donne son accord à l'unanimité et sollicite la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation 2007 pour un montant de 21 000 €. Adopté à l'unanimité.

D. 2349

**7° / Demande de subvention FDAIC 2008 pour Maison de Services accueillant du public (services dédiés à la Poste)**

Dans le cadre du FDAIC 2008, Michel LETHUILLIER propose de demander une subvention pour l'aménagement de la Maison de services accueillant du public (services dédiés à la Poste) Place de l'Eglise, ainsi que pour quelques opérations de voirie, auprès du Conseil Général. Adopté à l'unanimité.

D.2350

**TARIF MARCHÉ  
DE NOËL**

**8° / Tarif Marché de Noël**

Christian BOUCHER informe le conseil municipal que le 5<sup>ème</sup> Marché de Noël aura lieu le dimanche 16 décembre 2007 Place de l'Eglise et Place des Marronniers.

Il est proposé le tarif de 32 € par stand. Le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité

D.2350/1

**TARIFS  
PUBLICITE  
BULLETIN**

**9° / Tarifs Publicité bulletin municipal 2008**

Michel LETHUILLIER informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer les tarifs pour les publicités qui figureront dans le bulletin municipal 2008.

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'an passé qui sont les suivants :

* 1/12 <sup>ème</sup> de page	70 €
* 1/8 <sup>ème</sup> de page	100 €
* ¼ de page	150 €

- \* ½ page 230 €
- \* création de la page complète : 400 €
- \* majoration de 10% de tous ces tarifs si les encarts publicitaires sont insérés en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> page de couverture.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## **II – ADMINISTRATIF**

- D. 2351**  
**CCLVD**  
**MODIF.**  
**STATUTS**
- 1° / CCLVD – Modification des statuts**  
Vu les statuts communautaires rendus exécutoires par arrêté préfectoral n° 2007-0280 du 9 mars 2007  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2007-07-03 en date du 10 juillet 2007 relative à une modification de statuts  
Le Maire propose le transfert des compétences suivantes :
- Il est ajouté au Chapitre V en compétences optionnelles – Action sociale - avec l'alinéa 4 « Participation à des missions de prévention spécialisée »
  - Il est ajouté le Chapitre VI en compétences facultatives – Sécurité et prévention – avec l'alinéa 1 « Animation et gestion des activités du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance ».
- Le Maire propose également de modifier l'article 6 des statuts en portant le nombre de membres du bureau à 15.
- Après délibération, le conseil municipal :
- Accepte le transfert de compétence proposé
  - Adopte les nouveaux statuts communautaires, annexés à la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité.
- D.2352**  
**SICA ANET**  
**MODIF.**  
**STATUTS**
- 2° / SICA ANET – Modification des statuts**  
Le Maire expose au Conseil que la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre a sollicité, par délibération du 28 juin 2007, son retrait du SICA pour exercer en propre ses compétences statutaires relatives à la compétence « Enfance Jeunesse Famille », incluant le développement des activités périscolaires et des actions de développement économique pour les « zones d'activité à créer ».  
Le Comité Syndical a accepté ce retrait par délibération du 16 juillet 2007  
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.  
Le Conseil Municipal  
Vu l'article L 5277 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Syndical du SICA du 16 juillet 2007  
Accepte le retrait de la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre du SICA, comme dit ci-dessus et valide les statuts du SICA joints en annexe. Adopté à l'unanimité.
- D.2353**  
**FONDS**  
**SOLIDARITE**  
**LOGEMENT**
- 3° / Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.)**  
M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du Conseil Général d'Eure et Loir relatif au Fonds de Solidarité Logement.  
Dans ce cadre, une participation de 3 € par logement social est demandée aux collectivités locales disposant de logements sociaux sur leur territoire.  
Pour la commune de Chérisy qui compte 22 logements sociaux, la participation pour l'année 2007 s'élèverait donc à 66 €.  
Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour cette participation.  
Adopté à l'unanimité.
- D.2354**  
**CONVENTION**  
**DDE**  
**REFORME**  
**PERMIS**  
**DE CONSTRUIRE**
- 4° / Convention DDE – Mise a disposition des services de l'Etat pour instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation du sol**  
Michel LETHUILLIER donne connaissance aux membres du conseil municipal d'un courrier de la Direction Départementale de l'Équipement relatif à la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Dans ce cadre, il convient de passer une convention entre l'Etat et la commune par laquelle, l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, est confiée à la DDE.  
Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.

**D.2355**      **5° / Remembrement – Modification limites territoriales des communes**

**REMEMBREMENT** Dans le cadre du remembrement qui a eu lieu sur les communes d'Abondant, Cherisy et  
**MOD. LIMITES** Serville, et dans le but que chaque commune puisse récupérer sa surface initiale, M. le Maire  
**TERRITORIALES** informe les membres du conseil municipal que les limites intercommunales ont été modifiées.  
**DES COMMUNES** Il présente un plan indiquant ces modifications de limite entre les circonscriptions territoriales  
des communes, les conseils municipaux concernés devant donner leur avis. Après délibération,  
le conseil municipal adopte cette modification de limites intercommunales à l'unanimité.

Au sujet de ce remembrement Christian BOUCHER déplore le manque d'information et le fait  
de ne pas avoir été apparemment invité à toutes les réunions. Il signale également qu'une  
route avait été prévue en remplacement d'un chemin et qu'elle n'a pas encore été réalisée.  
Jean-Pierre LEFEU répond qu'en principe, la mairie aurait dû être invitée à toutes les réunions  
et que certaines réunions n'ont pas été honorées.

Bruno LOQUET rappelle que le 02/05/2006 il avait été demandé qu'un chemin longe la route  
d'Abondant (La Remise aux Porcs) par souci de sécurité. Pour l'instant il n'a pas encore été  
créé.

Michel LETHUILLIER contactera M. VANNIER du Conseil Général pour faire le point.

**D.2356**      **6° / Vérification des poteaux d'incendie**

**VERIFICATION** M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition des Ets GARCIA de Cherisy relative  
**POTEAUX** au contrôle des bornes d'incendie, opération qui n'est plus réalisée par les Pompiers depuis  
**INCENDIE** plusieurs années.

Le coût de la prestation s'élève à 35 € H.T. par appareil.

Après délibération, le conseil municipal décide de confier le contrôle des bornes d'incendie à M.  
GARCIA. Adopté à l'unanimité.

**D.2357**      **7° / Modification vente terrain à M. SIGNORET**

**MODIF.** Michel LETHUILLIER rappelle la délibération D.2333 du 15 juin dernier, relative à la vente par  
**VENTE TERRAIN** la commune du lot n° 4 sis ZA Les Forts d'une superficie de 1200 m<sup>2</sup>, au profit de M.  
**A M. SIGNORET** SIGNORET pour un projet de construction d'une salle de réception.

Il informe le conseil municipal que M. SIGNORET souhaiterait annuler cette vente et acquérir le  
lot n° 3 – cadastré ZN 122, d'une superficie de 3128 m<sup>2</sup>.

Après délibération le conseil municipal approuve la vente de cette parcelle cadastrée ZN 122  
de 3128 m<sup>2</sup> au prix de 15 € le m<sup>2</sup>, soit un montant net pour la commune de 46 920 €, et  
donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents se rapportant à ce dossier qui sera  
confié à Maître POPOT, notaire à Cherisy. Adopté à l'unanimité.

**III – TRAVAUX**

**D.2358**      **1° / Enfouissement des réseaux à Raville- Devis France Télécom**

**ENF. RESEAUX** Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux à Raville, M. le Maire présente au  
**RAVILLE -** conseil municipal le devis de France Télécom pour les travaux d'enfouissement des réseaux de  
**DEVIS France** télécommunication. Il s'agit d'un estimatif sommaire s'élevant à 36 671 € HT dont 32 661 € à  
**TELECOM** la charge de la commune. Une convention sera établie entre la Commune et France Télécom  
qui établira précisément les modalités des travaux. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs  
au Maire pour signer cette convention. Adopté à l'unanimité.

**D.2359**      **2° / Travaux 14<sup>ème</sup> tranche AEP et 10<sup>ème</sup> tranche EU à Raville – Avenant de transfert de marché**

**AVENANT** Michel LETHUILLIER rappelle au conseil municipal les délibérations D.2170 et D.2172 du  
**TRANSFERT** 07/10/2007 relative aux conventions pour missions d'ingénieries passées avec la Sté SAFEGE  
**SAFEGE** pour les travaux de la 14<sup>ème</sup> tranche Eau Potable et la 10<sup>ème</sup> tranche Eaux Usées sur Raville. Il  
**10<sup>E</sup> & 14<sup>E</sup> TR.** présente un courrier de la Société SAFEGE l'informant de la fusion-absorption de la société  
SAFEGE ENVIRONNEMENT par la société SAFEGE.

Dans un souci de régularité sur le plan administratif, il est nécessaire de procéder à la  
signature d'un avenant de transfert pour chaque opération. Après délibération, le conseil  
municipal donne tous pouvoirs au Maire pour signer ces avenants. Adopté à l'unanimité.

### **3° / Espace Hugo**

D. 2360  
ESPACE HUGO  
AVENANT N°3 LTE

#### **a) Avenant n° 3 - LTE**

Dans le cadre des travaux de l'Espace Hugo, sur proposition de l'architecte Madame BOUDARD CAPON, M. le Maire présente l'avenant n° 3 de l'entreprise LTE s'établissant comme suit

Entreprises	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant N° 3 HT
LTE	86 730.50	2 092.30
<b>TOTAL AVENANT</b>		<b>2 092.30</b>

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant à l'unanimité.

D.2361  
DEVIS LANEF  
ESPACE HUGO

#### **b) Devis LANEF pour cuisine Espace HUGO**

Michel LETHUILLIER présente le devis de l'entreprise LANEF, concernant la fourniture d'un fourneau 4 plaques et une desserte de bar, non prévus au départ dans l'équipement de la cuisine de l'Espace Hugo. Les devis s'élèvent à 4 030.25 € HT. Après délibération, le conseil municipal adopte ces devis à l'unanimité.

#### **c) Présentation avant-projet de l'aménagement des espaces extérieurs**

Céline BOUDARD-CAPON, architecte, présente aux membres du conseil municipal un avant-projet de l'aménagement des espaces extérieurs de l'Espace Hugo. Michel LETHUILLIER précise que ce n'est qu'une étude qui peut être revue et modifiée. Bruno LOQUET demande la capacité des parkings à l'arrière du bâtiment. C. BOUDARD-CAPON répond qu'il contient une dizaine de places, essentiellement destinées à « l'accès technique » (traiteurs, artistes ...).

Quant aux gradins extérieurs ils pourraient accueillir une centaines de personnes.

Il est remarqué un projet de « mur de tennis » sur un des murs extérieurs. M. LETHUILLIER signale qu'il s'agit d'une idée pour rendre ce mur lisse en un mur ludique qui pourrait être utilisé par les enfants du centre de loisirs, par exemple.

Le coût estimatif des travaux est de 230 000 €.

Nicole KERMARREC pose la question sur les risques d'inondation de l'actuelle salle polyvalente en cas de fortes pluies. C BOUDARD-CAPON précise qu'un deuxième puits est prévu au-dessus de celui déjà existant.

#### **d) Acquisition mobilier Espace Hugo**

Michel LETHUILLIER présente aux membres du conseil municipal plusieurs modèles de chaises pour l'équipement de l'Espace Hugo, notamment l'un deux à 15.90 € l'unité, choisi par la commune d'Epernon pour leur salle polyvalente. Il est précisé qu'un appel d'offre sera lancé pour l'achat de ce mobilier (400 chaises et 30 tables).

Bruno LOQUET propose de choisir des tables compatibles avec celles de l'actuelle salle polyvalente. Michel LETHUILLIER souhaiterait plutôt que le mobilier reste dans chaque salle et ne soit pas transporté d'une salle à l'autre.

### **4° / Voirie Rue des Camélias – Modification et présentation du projet**

Céline BOUDARD-CAPON, architecte, présente aux membres du conseil municipal un avant-projet de l'aménagement de la voirie rue des Camélias, Michel LETHUILLIER précise que ce n'est qu'une étude qui peut être revue et modifiée. Madame BOUDARD-CAPON signale qu'elle a dû repenser l'étude initiale de Monsieur JUBERT, en raison d'une différence de niveau devant les entrées des maisons (80 cm environ).

Madame BOUDARD-CAPON répond à Bruno LOQUET que la largeur de la voirie est de 5.95 m. Le coût des travaux est estimé à 165 823 € (soit 110 €/m<sup>2</sup> environ) et pourraient être terminés pour fin novembre / début décembre.

### **5° / Travaux Extension de la Poste**

Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal que des fissures ayant été décelées sur une partie des murs, une expertise béton a été demandée par l'architecte Madame BOUVIER JALAGUIER

## IV – EAU

D.2362

**RECHERCHE  
FUITES SUR  
RESEAU EAU**

### 1° / Recherche de fuites sur réseau eau potable

Dans le cadre de la recherche de fuites d'eau sur le réseau, Michel LETHUILLIER présente plusieurs devis. La Lyonnaise des Eaux est retenue pour une prestation d'un montant de 2 641 € HT par an. Il lui est également commandé la mise à jour des plans des réseaux d'eau et d'assainissement pour un montant annuel de 1 518 € H.T. Adopté à l'unanimité.

## V – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

Christian BOUCHER donne connaissance du rapport de la commission scolaire du 28 septembre dernier.

Ecoles : la rentrée s'est bien passée. La commune compte 81 enfants à l'école maternelle et 142 en primaire. De nombreux travaux ont été réalisés pendant l'été pour un montant de 14 000 € à l'école maternelle et de 2 000 € à l'école primaire. La salle informatique a reçu des ordinateurs supplémentaires pour recevoir une classe entière.

L'ancienne cloche de l'école a été installée dans la cour de l'école maternelle.

Cantine : effectifs élevés - 165 repas par jour.

Etude : elle fonctionne très bien - 35 inscrits.

## VI – QUESTIONS DIVERSES

D. 2363

**PARTICIPATION  
CCAS FAUTEUIL  
ROULANT ET  
ADAPTATION  
MAISON**

### 1° / Demande de participation du CCAS pour fauteuil roulant et adaptation de logement

Michel LETHUILLIER présente un dossier de demande de participation de financement pour un fauteuil roulant manuel et l'aménagement d'un élévateur au domicile d'un habitant de la commune.

Le montant de cette aide financière serait de 600 € pour l'adaptation du logement et 150 € pour le fauteuil roulant. Après délibération, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 750 € sur le budget CCAS à M. MENARD. Adopté à l'unanimité.

## TOUR DU TAPIS

Christian BOUCHER

↳ Propose de reconduire la journée Environnement, comme tous les ans, afin de nettoyer les bois de la commune. Date à déterminer.

Bruno LOQUET

↳ Informe que le Téléthon se déroulera les 7 et 8 décembre. Une réunion de préparation aura lieu le 25 octobre à 19h.  
↳ Bulletin municipal : il serait diffusé en janvier. Il demande à tous les membres du conseil municipal de se mobiliser pour ce dernier bulletin du mandat.  
↳ Cloche de l'Eglise : la commission se réunira le 14 novembre prochain.  
↳ Porte banderole au carrefour du Moulin : belle réalisation mais l'endroit n'est peut-être pas le mieux adapté (masque la visibilité). Michel LETHUILLIER répond qu'il peut être déplacé.  
↳ Signale une clôture très disgracieuse et qui peut être dangereuse en cas de vent fort chez un riverain rue d'Anet, ainsi que des tags sur le pont.  
↳ Déploie que la signalisation au sol de la rue de la Croix des Pèlerins ait été matérialisée par des pointillés et non par une ligne continue (très dangereux). Michel LETHUILLIER répond que s'agissant d'une route départementale, c'est le Conseil Général qui a défini la signalisation.  
↳ Quads : Signale qu'un véritable circuit s'est créé dans les bois au-dessus de la marnière (à côté de la Remise Carrée). Certains week-ends, bruit insupportable. Plusieurs riverains se sont plaints. Il a été remarqué des véhicules immatriculés en région parisienne.

- Laurence CHOTARD                   ↳ Informe que l'atelier Terre a repris avec un groupe autonome le mardi soir (environ 10 personnes). Demande la pose d'une étagère dans le local four.
- Danièle LEGER                       ↳ Signale une circulation importante rue de Marsauceux depuis l'ouverture de l'Ecomarché. Aimerais un marquage au sol pour stationnements. La sécurisation de cette rue est prévue dans le cadre des travaux de réalisation de trottoirs vers l'Ecomarché.  
↳ Signale un affaissement à l'angle de la rue de Paris et de la rue de Marsauceux. Michel LETHUILLIER passera voir le propriétaire.
- Michel ISABEL                       ↳ Demande une tournée sur la commune pour une situation sur l'état de la voirie. Michel LETHUILLIER l'informe avoir reçu des devis de la DDE à ce sujet.
- Susana JETHA                       ↳ Revient sur le problème des prostituées à Raville . elles sont de plus en plus présentes sur plusieurs endroits de la commune. Ce point sera évoqué avec le nouveau Sous Préfet.
- Jean Pierre HUBERT               ↳ Signale le mauvais état du Chemin du Fossé du Roi et du fossé lui-même qu'il conviendrait de curer.  
↳ Signale que l'Arche du Pont de l'Eure est entravée par un arbre. M. le Maire fera un courrier au Moulin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 0 H 25.